

## **Rapport du Président**

Séance publique  
du lundi 13 novembre 2023  
**N° CD-2023-4-6-1**  
**N° applicatif 7465**

### **6<sup>ème</sup> Commission**

Commission Patrimoine et rayonnement alsacien

### **Direction**

Direction culture et patrimoine

### **L'ALSACE, TERRE D'INNOVATION TECHNIQUE ET INDUSTRIELLE, S'ENGAGE POUR LA CULTURE SCIENTIFIQUE AFIN DE RÉPONDRE AUX NOUVEAUX DÉFIS DE LA CITOYENNETÉ**

Résumé : En s'engageant pour le déploiement de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle (CSTI), la Collectivité européenne d'Alsace entend valoriser l'exceptionnel héritage scientifique et technique du territoire, et réaffirme la place des savoirs scientifiques et techniques au cœur du patrimoine culturel régional et de l'identité alsacienne. Ancrer la culture scientifique dans le quotidien, c'est permettre de reconnecter les citoyens avec l'histoire et le passé de leur territoire et c'est également développer les sciences de la vie pour se tourner vers l'avenir.

Incarnant le Service public alsacien, elle est désireuse d'éclairer le débat public par le fait scientifique, mais souhaite aussi inscrire la diffusion des savoirs comme une composante essentielle d'émancipation des citoyens.

Afin de définir les orientations de la future politique publique dont souhaite se doter la Collectivité en matière de culture scientifique, l'Assemblée délibérante a acté la mise en place d'une démarche de consultation, dans le cadre d'une précédente délibération en date du 20 juin 2022. Cette démarche a pris la forme d'une Mission d'exploration pour la Culture Scientifique, Technique et Industrielle, qui s'est déroulée d'octobre 2022 à avril 2023.

Les différentes auditions, tables rondes et entretiens menés dans ce contexte ont permis de faire ressortir quatre principales orientations :

- Développer le libre arbitre de chacun par la découverte et l'expérimentation ;
- Investir dans l'éducation aux sciences des jeunes ;
- Coordonner, animer et élargir le réseau des acteurs de la CSTI ;
- Soutenir l'innovation, accompagner les transitions et valoriser l'exceptionnel patrimoine industriel et technique du territoire.

La stratégie d'actions proposée dans le présent rapport se déclinera dans le temps en deux phases : six actions mobilisables rapidement ont été retenues dans un premier temps, afin d'ancrer la culture scientifique dans l'action de la Collectivité. Considérant l'impact des sciences et des innovations technologiques dans de nombreux domaines, il s'agira dans un second temps de mobiliser plus largement la culture scientifique dans d'autres champs de l'action publique (éducation, tourisme, social, coopération transfrontalière, etc.), dans une

démarche de transversalité avec les services concernés.

## **1. Diffuser le savoir scientifique est aujourd'hui indispensable pour préserver le libre arbitre de chacun et répondre aux enjeux de transformation de la société**

La société du 21<sup>ème</sup> siècle est résolument empreinte par les sciences et les innovations technologiques qu'elles engendrent. Elles entrent en jeu dans de nombreux sujets d'actualité qui alimentent les grands débats, et qui représentent autant de défis multiples et transversaux auxquels est confrontée la société contemporaine : applications de l'intelligence artificielle, changement climatique, transition énergétique, croissance démographique, etc.

Malgré la complexité de ces sujets et face aux questionnements qu'ils soulèvent, il est essentiel que chaque citoyen puisse être impliqué dans les débats de société, et que ces derniers soient éclairés à l'aune d'éléments tangibles issus des communautés scientifiques. A l'heure où les flux d'informations participent de la mise en concurrence du fait scientifique avec des vérités alternatives, un réel enjeu démocratique réside également dans la lutte contre la désinformation. Aujourd'hui plus que jamais, il est primordial d'éveiller en chaque citoyen les capacités d'observation et de questionnement, caractéristiques de la démarche scientifique, et d'aiguiser l'esprit critique.

Afin d'accompagner ces transitions profondes qui impactent les modes de vie des citoyens, l'action publique doit mobiliser le savoir scientifique pour répondre aux grands enjeux de transformation de la société. Au carrefour de nombreuses thématiques (citoyenneté, environnement, insertion professionnelle, développement économique, etc.), la Culture Scientifique, Technique et Industrielle se trouve de fait à l'interface de plusieurs politiques publiques, pour la plupart en cohérence avec les compétences de la Collectivité européenne d'Alsace : éducative, culturelle, environnementale, économique, touristique, etc.

Dès lors, développer la Culture Scientifique, Technique et Industrielle, c'est également conjuguer passé, présent et futur. Il s'agit de mieux faire connaître aux alsaciens le riche héritage scientifique et industriel de leur territoire, de les accompagner dans une meilleure compréhension du monde actuel, afin de mieux appréhender et anticiper les grandes mutations à venir. C'est donner aujourd'hui le goût des sciences et l'envie de découverte aux jeunes, pour former les techniciens, ingénieurs et chercheurs de demain, acteurs majeurs de l'économie locale, et pour accompagner à l'échelle du territoire les évolutions liées à la « nouvelle révolution industrielle » tant digitale que sociétale.

## **2. L'Alsace, au cœur de l'espace rhénan, est riche d'un héritage technique et industriel exceptionnel**

Terre d'invention de l'imprimerie qui portera la principale révolution intellectuelle, l'Alsace est également une terre d'accueil française de la révolution industrielle. Regroupant près d'un quart des emplois salariés dans plus de 4000 établissements, l'activité manufacturière reste aujourd'hui encore très importante en Alsace et en fait l'un des territoires les plus industrialisés de France. Elle repose à la fois sur des filières historiques devenues filières d'excellence, à l'instar de la chimie ou du textile, mais aussi sur des domaines de compétitivité plus récents comme les biotechnologies ou l'industrie pharmaceutique, pour lesquels le territoire peut s'appuyer sur une recherche scientifique d'excellence.

Territoire de brassage de populations situé au cœur d'un espace rhénan dynamique, l'Alsace compte en effet deux universités, 14 grandes écoles et plus d'une centaine d'établissements impliqués dans la recherche et le développement en sciences. Entreprises, laboratoires de recherche et organismes de formation collaborent au sein de quatre pôles de compétitivité implantés sur le territoire alsacien, autour de thématiques telles que les thérapies innovantes, les mobilités ou encore les matériaux durables. Malgré

une diminution du nombre d'établissements industriels, la création de ces pôles illustre la capacité de résilience et le fort potentiel d'innovation du territoire.

Par ailleurs, l'Alsace dispose d'un ensemble particulièrement riche d'acteurs impliqués dans la médiation et le partage des sciences : le Jardin des sciences de l'Université de Strasbourg, la Nef des sciences et Le Vaisseau ; un important tissu associatif et de sociétés locales ; de grands musées techniques, héritages du passé industriel ; des acteurs universitaires impliqués ; mais aussi un vaste réseau de bibliothèques qui contribuent à la diffusion des connaissances. Ces acteurs participent d'un écosystème déjà actif mais qui gagnerait à être mieux coordonné.

Les spécificités et atouts de l'Alsace constituent ainsi un contexte propice au déploiement d'une politique de partage de la culture scientifique. Au regard du potentiel de développement du territoire, la Culture Scientifique, Technique et Industrielle peut en outre contribuer à engager des réflexions sur les nouvelles filières à promouvoir, pour mieux répondre aux enjeux de demain.

### **3. Une démarche consultative et ouverte pour définir ce nouveau champ de la politique culturelle alsacienne, autour de 4 axes majeurs d'intervention**

Soucieuse de construire une action publique innovante, concertée et éclairée, la Collectivité européenne d'Alsace a mis en place d'octobre 2022 à avril 2023 une Mission d'exploration pour la Culture Scientifique, Technique et Industrielle, ayant fait l'objet d'une précédente délibération N° CD-2022-3-6-1 en date du 20 juin 2022. Dans une logique de renouvellement de la conception des politiques territoriales, sa méthodologie a été conçue en vue d'associer la société civile à la décision publique. Ainsi, un comité constitué pour moitié d'élus de la Collectivité et d'auditeurs membres de la société civile, a pris part à cette démarche consultative et formulé un ensemble de constats et de propositions.

Au travers d'une quinzaine d'auditions d'experts, de trois tables rondes publiques, de visites et de rencontres, cette Mission s'est attachée à observer les dynamiques nationales et locales, à en interroger les points forts et les limites, afin d'obtenir une vision consolidée du vaste champ d'intervention que représente la culture scientifique, et de définir au mieux les contours de ce nouveau secteur de la politique culturelle de la Collectivité. Au total, près de 40 intervenants aux échelles territoriale et nationale ont été consultés, partenaires potentiels et/ou experts du domaine : chercheurs, directeurs de centres de sciences, recteur de l'Académie de Strasbourg, etc.

L'un des enseignements émanant de ces échanges concerne la nécessité de remettre la science et ses applications à la portée des alsaciens, et au plus près de leurs préoccupations. En tant que futurs citoyens et acteurs de la vie économique du territoire, il a également été souligné que les collégiens et les jeunes constituent un public cible pour la Culture Scientifique, Technique et Industrielle. Sur un territoire à l'histoire et au patrimoine industriel et technique particulièrement riche, la valorisation et la transmission tant des savoir-faire que des compétences actuelles représentent un défi majeur pour les acteurs de ce domaine.

Les conclusions des différentes consultations menées dans ce contexte ont fait l'objet d'un rapport de synthèse, annexé au présent rapport, et ont permis de faire ressortir quatre principales orientations :

#### ***Développer le libre arbitre de chacun par la découverte et l'expérimentation***

Trois principaux objectifs sont poursuivis :

- Renforcer l'accès à la Culture Scientifique, Technique et Industrielle pour tous les publics dans une exigence de proximité et de médiation adaptée ;
- Impliquer tous les publics en promouvant la culture de l'expérimentation ;
- Participer à la lutte contre la désinformation autour des questions de société.

### ***Investir dans l'éducation aux sciences des jeunes***

Trois principaux objectifs sont poursuivis :

- Sensibiliser les jeunes aux sciences, aux technologies et à leurs applications dans leurs vies quotidiennes ;
- Développer la culture de l'expérimentation ;
- Renforcer l'information sur les métiers et les filières scientifiques, techniques et technologiques, pour mieux accompagner l'orientation des jeunes.

### ***Coordonner, animer et élargir le réseau des acteurs de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle***

Trois principaux objectifs sont poursuivis :

- Fédérer et favoriser la mise en réseau des acteurs de la culture scientifique ;
- Faciliter les coopérations et les mutualisations pour plus d'efficacité ;
- Identifier la Culture Scientifique, Technique et Industrielle dans la politique culturelle alsacienne.

### ***Soutenir l'innovation, accompagner les transitions et valoriser l'exceptionnel patrimoine industriel et technique du territoire***

Trois principaux objectifs sont poursuivis :

- Promouvoir le savoir-faire technique alsacien ;
- Répertoire et valoriser le patrimoine industriel alsacien ;
- Faire de l'Alsace un territoire moteur en matière de partage de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle, au sein de l'espace rhénan et en Europe.

Afin de permettre au plus grand nombre d'alsaciens de découvrir et de s'intéresser à la culture scientifique, d'encourager la participation active et d'accompagner la construction d'une pensée critique, la Collectivité européenne d'Alsace souhaite ancrer la culture scientifique dans ses propositions culturelles, autour d'actions à mettre en œuvre rapidement. Dans le prolongement de ces actions, il s'agira par la suite d'amplifier le partage d'une stratégie à inscrire dans la transversalité avec le plus grand nombre de politiques publiques.

## **4. Un ensemble d'actions mobilisables rapidement, pour ancrer la culture scientifique dans l'action de la Collectivité**

Afin d'insuffler des dynamiques communes, il est proposé dans le cadre de cette nouvelle politique de développer des actions structurantes et récurrentes, en mobilisant un réseau d'acteurs, et en s'appuyant sur Le Vaisseau et ses équipes comme fers de lance de cette politique :

### **Action n° 1 : Expositions itinérantes dans tous les territoires**

Développer une offre de prêt d'expositions, propre à irriguer les territoires et s'installer dans une très grande diversité de lieux de vie du quotidien des alsaciens. Deux pistes seront poursuivies :

- L'adaptation de manipulations et de dispositifs d'expérimentation scientifique conçus par le Vaisseau dans le cadre de ses expositions temporaires,
- La mise à disposition des contenus « Science Actualités », en vue de l'installation d'espaces ressources dévolus à l'actualité scientifique en partenariat avec Universcience

### **Action n° 2 : Programmation culturelle croisant arts et sciences**

La saison culturelle est un engagement fort des orientations pour la culture et le rayonnement de l'Alsace de la Collectivité, permettant une action d'éditorialisation de l'offre et des initiatives du secteur. Dans ce cadre, il est proposé de consacrer l'un des six temps forts annuels au dialogue entre arts et sciences. Ce « Festival rhénan de la science » mettra en place une programmation permettant de décloisonner les champs culturels et d'amener de nouveaux publics à la culture scientifique.

### **Action n° 3 : Renouveau des espaces d'expositions permanentes du Vaisseau**

Trois zones d'expositions permanentes doivent encore être renouvelées. Le premier renouvellement portera sur la perception du corps humain (ouverture février 2025), sur la base des apports de la démarche scientifique face à des questions sociétales. La seconde exposition traitera du thème de l'énergie (ouverture février 2026) pour répondre à des questions d'actualité à travers une approche ludique et immersive. A travers le renouvellement du jardin (ouverture prévue été 2025), il s'agira de valoriser les spécificités géographiques du territoire alsacien et sa biodiversité. L'ensemble de ces expositions font l'objet d'une recherche de mécénat (Agence de l'eau, SOPREMA, Commissariat à l'Énergie Atomique, etc.).

### **Action n° 4 : Création et animation d'un réseau rhénan des acteurs de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle**

Organisation annuelle d'un forum alsacien de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle, à co-construire avec et pour les acteurs alsaciens de ce domaine, portant chaque année sur une nouvelle thématique. Autour de ce forum, mise en place d'outils de partage et de travail : newsletter, rencontres professionnelles et groupes de travail thématiques (éducation, médiation, transfrontalier, programmation culturelle, etc.). Une rencontre professionnelle annuelle à destination des enseignants de sciences de collèges pourra être envisagée dans ce cadre. Le premier forum se tiendra à l'automne 2024.

### **Action n° 5 : Développements de partenariats et de mécénats**

La Mission d'exploration a permis d'identifier un panorama de différents acteurs de territoire avec lesquels la coordination des actions et des initiatives est essentielle au partage des ambitions ici définies. Ainsi au-delà des partenariats existants et reconduits avec l'Université de Strasbourg ou la Nef des Sciences, une véritable dynamique de complémentarité sera à construire pour amplifier l'action publique. De même, des logiques de mécénats industriels seront encouragées pour accentuer les liens entre industrie et médiation scientifique.

### **Action n° 6 : Promotion de dispositifs de sciences participatives**

Les dispositifs de sciences participatives, développés par les structures de recherche, permettent d'associer les citoyens à des programmes scientifiques et de les faire ainsi contribuer au développement de la connaissance. Promouvoir ces dispositifs, notamment auprès des jeunes, c'est former à la démarche scientifique par la pratique, susciter la curiosité et le dialogue entre chercheurs et citoyens. Seront privilégiés les sujets de recherche en lien avec les priorités de la Collectivité : santé, gestion de l'eau, énergie...

## **5. Des perspectives pour mobiliser largement autour de la culture scientifique d'autres champs de l'action publique, contribuant ainsi au renforcement de l'esprit critique et au renouveau démocratique**

A terme, cette politique doit se déployer dans le dialogue avec d'autres secteurs comme l'éducation, les solidarités, le tourisme, le patrimoine ou la coopération européenne.

Les initiatives ainsi identifiées par la Mission d'exploration seront développées dans leurs modalités d'organisation, règlements et conventions afférentes, et seront soumis à l'approbation de la Commission Permanente dans le courant de l'année 2024. Les propositions qui auront à être formalisées et précisées dans le cadre d'élaboration de partenariats pourraient être les suivantes :

- **En lien avec la politique éducative et l'éducation populaire**

**L'industrie pour les jeunes, un *Kindertag* alsacien**

Selon un principe proche du *Kindertag* pratiqué le même jour dans de nombreux sites industriels en Suisse, mise en œuvre d'un environnement favorable au déploiement d'une journée « portes ouvertes pour les jeunes » dans des entreprises industrielles partenaires du territoire alsacien et transfrontalier. Mise en place d'actions d'information aux métiers scientifiques et techniques sur le modèle d'« Ose la recherche ! », dans la mise en relation entre les acteurs de l'éducation et de l'éducation populaire et ceux de l'industrie, de la recherche et de l'innovation.

**Aide à la création de lieux d'expérimentation**

Les FabLabs sont des lieux de création et de partage de pratiques technologiques qui permettent de susciter la créativité, l'innovation, la collaboration et l'interaction. De même, les clubs sciences et ateliers scientifiques et technologiques au sein des collèges ou des structures d'éducation populaire, cultivent eux aussi la curiosité et le partage. Soutenir l'équipement de ces endroits c'est encourager leur fréquentation, l'échange d'expérience et de connaissance et les dynamiques sociales vertueuses. En cela et pour faire effet levier au développement, la Collectivité européenne d'Alsace pourra étudier les modalités d'aide à l'équipement de ces lieux à destination des Collectivités, notamment des inter-communalités, des Centres sociaux culturels ou des collèges.

- **En lien avec les politiques sociales**

**Formation à la médiation et montée en compétences des acteurs**

Afin de s'adresser à tous les publics, un travail conjoint avec les différents secteurs d'action sociale de la Collectivité sera engagé, afin de développer les compétences sur le territoire alsacien en matière de médiation. Pour cela un partenariat pourra être envisagé avec Universcience et son Ecole de la Médiation. Celle-ci pourra également être envisagée en articulation avec le Rectorat afin de pouvoir également s'adresser aux enseignants du 1<sup>er</sup> degré et 2<sup>nd</sup> degré.

- **En lien avec la politique touristique**

**Développement et promotion d'une offre culturelle d'attractivité touristique autour de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle en Alsace**

Promotion du tourisme industriel et des visites d'entreprises, en lien avec le tissu industriel et avec Alsace Destination Tourisme. Inscription des sites et associations patrimoniaux dans des réseaux nationaux afin d'accroître leur visibilité nationale. Création de parcours de visites au travers d'un réseau des musées à dominantes scientifique et technique et autour d'une offre commune (tarifications groupées, contenus de médiation mutualisés, etc.).

- **En lien avec la politique du patrimoine**

**Valorisation du patrimoine technique et industriel mulhousien en partenariat avec Mulhouse Alsace Agglomération**

Consciente de l'exceptionnel patrimoine industriel et technique mulhousien, la Collectivité européenne d'Alsace s'engage à accompagner le renouveau culturel de cette agglomération en contribuant à la création d'un Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC), pour valoriser et faire rayonner le réseau des musées techniques du territoire. Ces actions permettront notamment de :

- Développer des actions culturelles communes
- Renforcer la dynamique et l'attractivité du territoire
- Mutualiser et renforcer les compétences
- Améliorer la conservation du patrimoine

- **En lien avec la politique de santé**

**Contribuer au projet transfrontalier de « Life Valley » porté par la Collectivité européenne d'Alsace à l'échelle du Rhin supérieur.**

L'espace rhénan, riche de 6,2 millions d'habitants, constitue un haut-lieu des sciences de la vie, avec une forte concentration d'entreprises dédiées à la recherche médicale et pharmaceutique. Il compte 5 prix Nobel, 76 laboratoires pharmaceutiques répertoriés, 8 groupes pharmaceutiques dans le top 20 mondial, 5 Universités, 40 villes accueillants des sites universitaires, 15 000 enseignants et/ou chercheurs ou encore 13 500 doctorants.

L'activité économique qui tourne autour de ce thème spécifique couvre de nombreux domaines allant de la génétique moléculaire et la biologie cellulaire, à l'immunologie, aux greffes, implantations et prothèses de toute nature. En s'appuyant sur les hôpitaux, les clusters, les laboratoires publics et privés, les centres de recherche, l'industrie des sciences de la vie est devenue une industrie de premier ordre dans la vallée du Rhin Supérieur.

La Collectivité européenne d'Alsace devra contribuer à la création d'un réseau des acteurs de la santé visant à construire ensemble une méthodologie commune et sa mise en pratique, à l'accompagnement des territoires dans la mise en œuvre de démarches innovantes, à l'attrait des investissements et à la facilitation des échanges transfrontaliers en la matière.

- **En lien avec les politiques de coopération européenne**

**Faire de l'Alsace un territoire de référence européen en matière de culture scientifique**

A l'échelle rhénane, la structure d'Eucor, campus européen par groupement trinational de cinq universités du Rhin supérieur, avec ses 17 000 chercheurs, 9 900 doctorants et 120 000 étudiants, sera un partenaire naturel pour faire de cette politique un fleuron à l'échelle européenne. Avec cet appui régional, c'est au travers de dispositif de coopération (FEDER, Europe créative, Erasmus+, INTERREG, contrat triennal) que la Collectivité européenne d'Alsace s'engagera pour développer des synergies entre des acteurs locaux, transfrontaliers ou européens.

Plusieurs initiatives pourront être suivies : échanges de professionnels, projets d'échanges éducatifs, coproductions d'expositions et d'actions culturelles, expérimentations et sujets de recherches coordonnés... Ces projets contribueront ainsi activement au développement de l'esprit critique et de la citoyenneté par l'ouverture proposée, le croisement des approches et la valorisation des différences.

Prenant connaissance avec l'Assemblée du rapport rendu par la Mission joint en annexe au présent rapport et au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver les orientations de la politique visant à répondre aux nouveaux défis de la citoyenneté par la diffusion de la culture scientifique, qui se décline selon quatre axes stratégiques :
  - Développer le libre arbitre de chacun par la découverte et l'expérimentation
  - Investir dans l'éducation aux sciences des jeunes
  - Coordonner, animer et élargir le réseau des acteurs de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle
  - Soutenir l'innovation, accompagner les transitions et valoriser l'exceptionnel patrimoine industriel et technique du territoire
- D'approuver le plan d'actions tel que détaillé dans le présent rapport ;
- De préciser que les crédits dédiés à ces actions seront exécutés chaque année dans la mesure du vote du budget de la Collectivité ;
- D'approuver le principe de mise en place de futurs partenariats et mécénats prévus par le plan d'actions tel que détaillé dans le présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.